

Occitanie

Gard : la forêt millénaire s'accagée

l'essentiel

La forêt de Valbonne, à l'extrême nord-est du Gard, est un site exceptionnel à plus d'un titre. Mais depuis plusieurs mois, ses défenseurs dénoncent un saccage en règle, qui défigure une partie de la forêt. L'affaire doit se régler devant la justice aujourd'hui.

Au mois de juillet, les oreilles de Jean-Ferre Burine ont commencé à chauffer. « Des personnes m'appelaient en panique pour me dire que des gens étaient en train d'abattre des centaines d'arbres à Valbonne. » Il était déjà au courant, Jean-Pierre. Dès le mois de juin, il avait constaté les coupes grossières qui frappaient sa chère forêt : sur des tranchées de plusieurs mètres de large, des milliers d'arbres étaient abattus sans ménagement. En véritable enfant du coin, ce sexagénaire n'a pas attendu longtemps pour réagir et s'opposer à ce qu'il considère comme un véritable saccage.

Préservée jusqu'à présent

Au loin, quand on aperçoit depuis la route les flancs de la forêt, faite de chênes et de hêtres, on ne voit que ces bandes où la nature a été fauchée. « Et elle ne se régénérera pas », précise Jean-Paul Mandin, professeur de botanique et fin spécialiste des lieux. C'est bien ça qui met en colère les membres de l'association Terre d'avenir, dont Jean-Pierre Burine est le vice-président. Jusqu'à présent, l'état de conservation de cette forêt dont on évalue la naissance à la fin de la dernière glaciation (il y a environ 10 000 ans) était excellent. « Parce qu'elle n'a pas connu d'incendie



Des milliers d'arbres coupés par bandes, la forêt défigurée. / Photo DOM, Lucas Sordic

majeur, et surtout, elle a été très peu dégradée par l'homme », explique Jean-Paul Mandin. Un patrimoine en partie bafoué aujourd'hui, d'après ses défenseurs. Et ils en veulent à l'ONF (Office national des forêts), chargé de sa gestion. Ce sont ses dirigeants qui ont délégué l'exploitation des parcelles à couper à des entreprises extérieures. Rien d'illégal ou de répréhensible, « sauf que l'ONF se doit de maintenir un certain contrôle sur ce qui est coupé, explique Jean-Paul Mandin. En outre, ils doivent s'assurer que le plan d'aménagement

est respecté ». Ce qui est loin d'être le cas, d'après les membres de l'association, avec ces coupes grossières qui viennent cisailier l'homogénéité des lieux, et en menacer la bonne conservation.

« L'ONF se doit de maintenir un certain contrôle sur ce qui est coupé, et c'est loin d'être le cas »

d'arbres dont la fréquence s'était de surcroît intensifiée depuis le printemps dernier. Parce que l'ONF a demandé du temps pour préparer son dossier et dans le contexte de la grève des avocats, le jugement

L'ONF « PAS INQUIET » ET « OUVERT » À LA DISCUSSION

Nicolas Karr, responsable de l'ONF dans l'Hérault et le Gard et donc en charge de la forêt de Valbonne, ne se montre pas particulièrement inquiet avant l'audience en référé. Il regrette que les associations aient choisi « la voie du contentieux plutôt que celle de la discussion » : « Nous sommes d'accord pour dire que sur certaines parcelles, l'aspect paysager n'est pas satisfaisant à cause de ces coupes. Ce sur quoi nous attaquent les associations relève du détail juridique extrêmement poussé. Le juge tranchera et nous appliquerons son jugement. On aimerait quand même à l'avenir mettre sur pied avec tous les acteurs un comité de massif pour définir ensemble ce qu'on fait de Valbonne, avec un plan d'aménagement révisé. »

a été reporté aujourd'hui, mercredi 26 février, mais en attendant, Terre d'avenir a obtenu de l'office la mise en pause des coupes d'arbres. « Les riverains des 11 communes qui se partagent la forêt restent tout de même très vigilants et surveillent si les coupes ne reprennent pas », précise Jean-Pierre Burine. Car autour de Valbonne, beaucoup se sont insurgés du traitement réservé à la forêt, appréciée des randonneurs, des cyclistes ou des simples passants qui viennent s'y rafraîchir l'été. Sans une partie de son ombre, la chaleur, qui la rend vulnérable déjà certains étés, n'en sera que plus meurtrière encore.

Lucas Sordic